

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

PROJET CHARTRE DES MUSULMANS D'EUROPE

Les principales institutions musulmanes européennes proposent, par cette charte, des principes et des modalités permettant une participation efficace des musulmans et facilitant leurs relations avec les Etats et les sociétés.

PREAMBULE

Malgré leurs diversités, les musulmans d'Europe partagent bon nombre de valeurs et de principes communs. Pour en faire écho dans la société européenne, ils doivent exprimer, avec clarté et cohérence tant leurs convictions religieuses que le sens qu'ils donnent à leur présence en Europe

La présente charte précise un certain nombre de principes fondateurs conformément à la bonne compréhension de l'Islam dans le contexte européen. Aussi, se propose-t-elle, de consolider les bases d'un échange positif avec la société.

Cette charte s'appuie, notamment, sur :

- L'apport de l'Islam dans l'enrichissement de la civilisation européenne contemporaine et la présence séculaire d'européens de souche musulmane – plus particulièrement- à l'Est de l'Europe en plus du processus de sédentarisation et d'intégration des musulmans issus de l'immigration.
- La nécessité nouvelle d'une citoyenneté fondée sur la justice, l'égalité des droits et la reconnaissance aux musulmans du statut de communauté religieuse.
- La place importante de l'Islam dans le monde et son potentiel humain, spirituel et civilisateur. Ce qui exige davantage de coopération et de rapprochement avec l'Occident en général, et l'Europe en particulier afin d'assurer la justice et la paix dans le monde.
- Le nécessaire rapprochement entre les musulmans d'Europe afin d'accompagner l'élargissement et le développement de l'Union européenne.
- La consolidation des valeurs d'entente, de paix et de bien-être social, et le renforcement des valeurs de modération, de dialogue et d'échange entre les civilisations loin de tout extrémisme et de toute marginalisation.

Ces considérations ont conduit les institutions musulmanes européennes à élaborer cette charte en vue de soutenir le rôle utile de l'Islam en Europe et d'établir des liens constructifs avec le Monde musulman.

DE LA COMPREHENSION DE L'ISLAM

1. Notre compréhension de l'Islam se réfère à des règles immuables issues des sources authentiques de l'Islam : le Saint Coran et la Sunna (tradition du Prophète). Compréhension s'inscrivant dans une acceptation consensuelle et prenant en considération l'environnement contemporain et les spécificités de la réalité européenne.
2. La compréhension qui exprime l'essence même de l'Islam est celle qui consiste à choisir le « juste milieu » dans le cadre des objectifs universels de cette religion. Un « juste milieu » qui bannit l'excès et le laxisme, qui concilie la guidance divine avec les lumières de la raison, de la connaissance et du savoir, qui respecte le juste équilibre entre le besoin matériel et le besoin spirituel de l'Homme et qui conçoit la vie comme un équilibre entre la recherche de l'au-delà et le bien être d'ici-bas.
3. L'Islam, de part ses principes, règles et valeurs, s'articule autour de trois domaines :
 - le Dogme (Al aqidah) avec ses six piliers : croire en Dieu, en Ses anges, Ses livres, Ses messagers, au Jour dernier et au Destin.
 - La législation (la Charia) qui concerne aussi bien le culte que les actes de la vie courante.
 - L'ensemble des règles morales qui définissent la voie du Bien.

Ces trois domaines, liés et complémentaires, visent à favoriser ce qui est profitable à l'Homme et à repousser ce qui lui est nuisible à titre individuel ou collectif.

4. Parmi les caractéristiques générales de l'Islam : sa considération de la dimension humaine, sa souplesse législative et son respect de la diversité et des différences naturelles entre les êtres humains.
5. L'Islam a honoré l'Homme. Un honneur qui englobe aussi bien l'homme que la femme sans distinction aucune. Cela exige sa protection contre tout ce qui peut porter atteinte à sa dignité, nuire à ses facultés mentales, attenter à sa santé ou exploiter sa vulnérabilité et sa faiblesse pour le priver de ses droits ou l'agresser.
6. L'Islam accorde une importance particulière à la dimension sociale et prône compassion, entraide, solidarité et fraternité. Toutes ces valeurs s'appliquent avec insistance aux droits des parents, des proches et des voisins. Elles s'appliquent également aux droits des pauvres, des nécessiteux, des malades et des personnes âgées quelles que soient leurs croyances et leurs origines.
7. L'Islam, dans le cadre de la dignité humaine et du respect mutuel, appelle à l'égalité entre l'homme et la femme. Il considère que la vie équilibrée se construit sur la complémentarité et l'harmonie entre eux. Il bannit toute idée ou attitude portant atteinte à la femme ou la privant de ses droits légitimes, quelqu'en soient les justifications se référant à certaines traditions ou habitudes en cours chez des musulmans. L'Islam s'oppose à toute exploitation de la femme et à toute approche la réduisant à un simple objet de plaisir.

8. L'islam considère que la famille, unie et bâtie sur les liens du mariage entre l'homme et la femme, est le berceau naturel dans lequel seront élevées les générations futures. Elle est aussi la condition indispensable au bonheur de l'Homme et à la stabilité de la société. Aussi, l'islam insiste-t-il sur la nécessité de prendre toutes les dispositions et moyens afin de consolider l'édifice familial et le préserver de ce qui pourrait l'affaiblir ou marginaliser son rôle.
9. L'islam respecte les droits de l'Homme et appelle à l'égalité entre les êtres humains. Il combat toutes les formes de discrimination raciale, proclame la liberté, condamne la contrainte en religion et laisse à l'individu le libre choix de ses croyances. Il recommande, cependant, dans sa vision équilibrée, que cette liberté obéisse aux valeurs morales et respecte le cadre légal, afin d'éviter les atteintes à l'intégrité personnelle ou d'autrui.
10. L'islam appelle les hommes à se connaître et à œuvrer pour le dialogue et la coopération entre les peuples et les nations, afin d'assurer la meilleure cohabitation et de garantir la paix dans le monde. Le concept de Djihad tel qu'il est cité dans les textes islamiques définit l'effort à fournir dans la quête du bien, à commencer par l'effort sur soi-même jusqu'à la propagation de l'équité et la justice entre les hommes. Le Djihad en tant que combat armé doit être compris comme l'ultime recours auquel peut faire appel un Etat musulman pour se défendre légitimement contre toute agression armée. D'ailleurs, ce que prévoit l'islam dans ce cas n'est nullement différent du droit international.
En foi de quoi, l'islam refuse la violence et le terrorisme, soutient les causes justes et reconnaît aux hommes le droit de défendre leurs droits par les voies légales loin de toute partialité et de toute injustice.
11. L'islam appelle le musulman à l'honnêteté et au respect de ses engagements. Il lui interdit la trahison et la tromperie. Il lui ordonne l'Excellence dans ses rapports avec autrui ainsi qu'avec toutes les autres créatures.
12. Compte tenu des vertus de la concertation et considérant les acquis de l'expérience humaine dans les domaines de l'action politique, législative et constitutionnelle, l'islam reconnaît les principes du système démocratique fondé sur la liberté de choisir ses institutions politiques et sur le respect du pluralisme et de l'alternance pacifique du pouvoir.
13. L'islam appelle l'Homme à l'exploitation responsable du patrimoine naturel qui lui a été assujéti, dans le respect de l'environnement et le devoir de le protéger de la pollution, de la disparition et de tout ce qui pourrait rompre l'équilibre naturel. Il recommande aussi de sauvegarder les ressources naturelles, insiste sur la protection des animaux et interdit le gaspillage et la dilapidation des richesses.

DE LA PRESENCE DE L'ISLAM DANS LA SOCIETE

Fondements des rapports entre musulmans

14. Les musulmans vivant en Europe, par delà leurs différences ethniques et culturelles et la diversité de leurs rites et leurs appartenances aux différentes écoles jurisprudentielles, constituent, dans le cadre des valeurs fondamentales immuables de l'Islam, une entité unie dans la fraternité islamique. Ils sont également liés, dans chaque pays européen, par leur appartenance à la même entité nationale. Toute discrimination ethnique entre eux est une entorse aux valeurs de l'union que prône l'Islam.
15. Considérant les principes fondamentaux de l'Islam et les intérêts qu'ils ont en commun, les musulmans d'Europe sont appelés à œuvrer pour se rencontrer, s'entraider et coordonner les efforts de leurs institutions et de leurs organisations. Ceci n'interdit nullement particularismes et diversités tant que ces différences restent conformes aux principes immuables de l'Islam et demeurent dans le cadre de la Foi et des règles islamiques unanimement admises.
16. Tout en vivant leur appartenance aux différents pays européens et tout en accordant la primauté aux exigences de la citoyenneté, les musulmans d'Europe sauvegardent leur appartenance à la nation de l'Islam (la Oummah). Il s'agit d'un lien qui s'inscrit dans le cadre des relations naturelles entre membres d'une même communauté. Il est nécessaire de consolider cette relation afin qu'elle devienne un pont solide entre l'Europe et le Monde musulman et qu'elle participe au renforcement de la coopération entre les peuples et les Etats.

Exigences de la citoyenneté

17. Les musulmans d'Europe respectent les lois et les autorités compétentes chargées de les appliquer. Ceci ne les empêche pas, dans le cadre de ce qui est garanti à tous les citoyens, de défendre leurs droits et d'exprimer leur opinion et leur position, individuellement ou collectivement. Ce droit à l'expression concerne aussi bien les problèmes spécifiques à la communauté musulmane que ceux communs à tous les citoyens. Lorsque les lois en vigueur s'opposent éventuellement aux pratiques et règles islamiques, les musulmans sont tenus de s'adresser aux autorités afin d'exprimer leurs réserves, d'expliquer leurs problèmes et ce, dans le but de trouver les solutions les plus adaptées et les mieux acceptées.
18. Les musulmans respectent le principe de Laïcité fondé sur la neutralité de l'Etat à l'égard du religieux. Ceci implique un traitement équitable de toutes les religions et garantit aux fidèles d'exprimer leurs convictions et de pratiquer leurs cultes, individuellement et collectivement, en privé et en public, conformément aux dispositions des droits de l'Homme et des conventions en Europe et à travers le monde. De ce fait, il est du droit des musulmans d'Europe, en tant que communauté, de construire leurs mosquées et leurs propres institutions culturelles, éducatives et sociales. Il est aussi de leur droit de pratiquer leur culte et de se conformer aux prescriptions de leur religion dans leur vie quotidienne en ce qui concerne leur façon de s'alimenter ou de s'habiller entre autre.

19. Les musulmans d'Europe, en tant que citoyens européens, considèrent qu'il est de leur devoir d'œuvrer pour l'intérêt général. Ils considèrent que l'exigence d'assumer leurs devoirs de citoyens est aussi importante que celle qui consiste à défendre leurs droits. Ils considèrent enfin, que la compréhension authentique de l'Islam, exige du musulman d'être un citoyen actif, productif et utile à la société.
20. Les musulmans en Europe sont appelés à s'intégrer de manière positive dans leurs sociétés respectives, sur les bases d'un équilibre harmonieux entre la préservation de leur identité musulmane et leurs devoirs de citoyens. Toute intégration qui dénie aux musulmans le droit de sauvegarder leur personnalité et d'exercer leur culte ne sert, en vérité, ni les intérêts des musulmans ni ceux des sociétés européennes auxquelles ils appartiennent.
21. Les musulmans d'Europe sont appelés à adhérer à la vie politique générale de leurs pays en tant que citoyens actifs. La citoyenneté véritable implique, en effet, l'engagement politique à commencer par l'exercice du droit de vote en passant par la participation aux institutions politiques. Ceci serait encore plus facile dans la mesure où ces institutions s'ouvraient à l'ensemble des membres et catégories de la société. Ouverture qui prend en compte toutes les énergies et toutes les idées.
22. Les musulmans en Europe, vivant dans des sociétés où coexistent diverses convictions religieuses et philosophiques, confirment leur respect de cette pluralité. Ils considèrent que l'Islam reconnaît le droit à la diversité et à la différence et ne cherche nullement à les restreindre. Tout au contraire, appellent-ils à l'entre-connaissance, à la coopération et à la complémentarité entre les membres de la même société.

L'apport de l'Islam en Europe

23. L'Islam, avec ses principes humanistes universels, adhère au rapprochement universel qui respecte les droits des peuples et leurs particularismes et se conforme aux règles de justice dans les échanges et la coopération entre les hommes, loin de toute idée de domination et d'exploitation. Partant de ces principes, les musulmans en Europe considèrent qu'il est de leur devoir de participer à la consolidation des relations entre l'Europe et le Monde musulman. Cela exige de se libérer des préjugés et des images négatives qui se dressent entre l'Islam et l'Occident afin de construire les liens de rapprochement entre les peuples et d'édifier les passerelles d'échange fructueux entre les civilisations.
24. L'Islam, avec les valeurs humaines qu'il porte et les expériences civilisationnelles dont il est riche, peut, à travers la présence musulmane en Europe, participer à la consolidation de la place des valeurs utiles aux sociétés contemporaines telles que la justice, la liberté, la fraternité, l'égalité et la solidarité. Il accorde la primauté à la dimension humaine et morale dans le domaine social et celui du progrès scientifique, technique et économique. Cette participation ne peut être que bénéfique et enrichissante pour l'ensemble de la société.

25. La présence musulmane en Europe représente un élément important dans l'établissement des liens de cohabitation et d'échange entre les différentes religions et croyances, et ce, à travers la promotion du dialogue interreligieux et intellectuel. L'Islam appelle à ce dialogue et l'encourage afin de préserver la paix dans le monde.
26. Les musulmans en Europe, par leur patrimoine religieux et par leur présence dans les différents pays européens, constituent un facteur de consolidation aux efforts de rapprochement au sein de l'Union Européenne. Ceci fera de l'Europe un pôle important de civilisation, capable – grâce à sa richesse et à sa diversité religieuse et culturelle - de jouer un rôle déterminant pour assurer l'équilibre entre les grandes puissances influentes.

**« O hommes ! Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle,
et Nous avons fait de vous des nations et des tribus, pour que vous vous entre-connaissiez »**
le Saint Coran / Al-Hujurât (les appartements). Sourat 49 / verset 13